



## PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, tenue le **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015** à **18h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

**Martin Bordeleau**, *Maire*  
**François Chevrier**, *conseiller siège no 4*  
**Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*  
**Michel Venne**, *conseiller siège no 6*

Était absent; **Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*  
**Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*  
**Marie-Claude Thériault**, *conseillère siège no 3*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, Maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROJET EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

#### DIVERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**326-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

### 3. PROJET EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

#### MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Suite à une rencontre à la MRC de Matawinie, M. le maire informe les membres du conseil que ce projet ne sera pas accepté considérant que le promoteur a déjà effectué des dépenses reliées au projet d'embellissement de la cour d'école et des équipements ont déjà été achetés.

**327-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la résolution no **301-2015** adoptée à la séance ordinaire du 20 juillet 2015 soit annulée;

QUE la Municipalité de Saint-Côme laisse au promoteur du projet « Embellissement de la cour d'école », soit l'École Saint-Côme, le soin de déposer une demande d'aide financière au Fonds du Pacte rural dédié au territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Côme dans le cadre de la politique nationale de la ruralité.

Adopté

## DIVERS

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**328-2015**

Il est présentement 18h05 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

---

**Martin Bordeleau**  
Maire

---

**Alice Riopel**  
Directrice générale